

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 Janvier 2023

GESTION LOCATIVE

Honoraires de Gestion locative	6,90 % H.T (+TVA) sur toutes les sommes encaissées (à la charge du propriétaire).
Garantie des loyers impayés THE NEW AGENCY (assurance groupe)	2,50 % des loyers + charges (sous réserve d'évolution selon l'assureur sélectionné) (à la charge du propriétaire).
Frais de dossier contentieux	79 euros T.T.C / dossier (à la charge du propriétaire). En cas de souscription de notre assurance groupe GLI il n'y aura pas de tarification.
Frais de gestion avis à tiers détenteur	59 euros T.T.C par avis reçu (à la charge du propriétaire).
Frais d'état préparatoire aux revenus fonciers	79 euros T.T.C par immeuble / an (à la charge du propriétaire).
MISSIONS PARTICULIÈRES EXPERTISE, SUIVI TRAVAUX, DOSSIER ANAH, DOSSIER ASSURANCES, VISITE ANNUELLE DE SÉCURITÉ, CONGÉS LOCATAIRES, CLÔTURE, ETC	60 euros T.T.C l'heure de vacation (à la charge du propriétaire).
RÉDACTION E.R.P. (ETAT DES RISQUES ET POLLUTION)	30 euros T.T.C le diagnostic (à la charge du propriétaire).
FRAIS DE GESTION D'IMPAYÉS BANCAIRES	30 euros T.T.C par impayé
FRAIS DE RÉDACTION D'ACTES ET D'ETAT DES LIEUX (HORS LOCATION HABITATION) : Baux commerciaux, convention d'occupation,...	Sur devis
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS	Prestations : Visites, Constitution dossier, Rédaction bail : 2 Trimestres de loyers TTC hors charges Par moitié entre le propriétaire et le locataire
PARKINGS, GARAGES	Prestations : Visites, Constitution dossier, Rédaction bail : 4 Mois de loyers TTC hors charges Par moitié entre le propriétaire et le locataire

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 1 000 000 € : selon destination et utilisation de l'immeuble objet de la vente (voir tableau ci-dessous) montant exprimé en % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 8900 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 001 € : selon destination et utilisation de l'immeuble objet de la vente (voir tableau ci-dessous) montant exprimée en % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 99 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Expertise immobilière en valeur vénale : sur devis € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

TRANSACTION - VENTE

prix maximums pratiqués	% T.T.C (TVA 20%)
Pour un prix de vente inférieur ou égal à 1 000 000 euros	10 % T.T.C avec minumun de 8900 euros T.T.C
Pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 euros	6 % T.T.C

TRANSACTION - VENTE SPECIFIQUE IMMEUBLE EN MONOPROPRIETE, IMMEUBLE EN RESIDENCE SERVICE et/ou LOGEMENT DESTINE A RECEVOIR UNE CLIENTELE TOURISTIQUE , MURS COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE, VENTE AMIABLE.

prix maximums pratiqués	% T.T.C (TVA 20%)
Pour un prix de vente inférieur ou égal à 1 000 000 euros	20 % T.T.C
Pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 euros	10 % T.T.C

Société GROUPE THE NEW AGENCY DEVELOPPEMENT , SAS au capital de 1000,00 € - Siège social : 4 Place Noel Blache Palais Clemenceau 83000 TOULON - RCS TOULON n° 902542471 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI83052021000000030 délivrée par TOULON

Garant : GALIAN ASSURANCES , 89 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS